



CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

RAPPORT

sur le Préavis Municipal No 07-2024 présenté au Conseil Communal en séance du 27 juin 2024

Objet : Mise en conformité du Puits de l'Ezilière

Gimel, le 18 septembre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission en charge de ce projet, composée de :

Richard Jean-Luc, président
Croisier Sophie
Coullard-Descos Amandine
Renaud Jean-Marie,
Humbert Denis, rapporteur

s'est réunie à 3 reprises, soit :

- le 19 août 2024 pour la prise de connaissance du préavis, le 26 août 2024 sur site en présence de la Municipalité représentée par son Syndic Monsieur Philippe Rezzonico et Monsieur Laurent Guignard Municipal, que nous remercions chaleureusement de leur collaboration et le 18 septembre 2024 pour la finalisation du présent rapport.

1. Préambule

Le Puits de l'Ezilière était jusqu'à peu exploité par la Commune de Gimel et le SIDERE.

Suite à l'abandon de l'exploitation du Puits par le SIDERE, la Commune a décidé de poursuivre le fonctionnement de cette installation.

Afin de pouvoir bénéficier d'une nouvelle concession par le Canton, une mise en conformité est nécessaire.

2. Projet

Pour résumer, le projet vise à :

- la suppression de l'accès direct du puits sur le plan d'eaux, afin d'éviter toutes malveillances ou contaminations extérieures ;
- l'installation d'un dispositif de désinfection UV et le remplacement de l'appareillage non conforme aux normes actuelles ;
- pose d'une installation permettant l'interconnexion des réseaux SIDERE – Gimel.

3. Questions posées à la Municipalité

À la suite de la visite, nous pouvons faire le résumé suivant :

Les pompes ne seront pas remplacées car elles sont en parfait état de fonctionnement.

Le renouvellement de la concession est indispensable aux besoins actuels et futurs de la population.

Tous ces travaux valoriseront le réseau communal.

4. Remarques

La reprise du Puits de l'Ezilière est une aubaine pour notre Commune, quant à son approvisionnement en eau potable, nous ne pouvons qu'appuyer cette démarche de nos autorités.

Toutefois, la Commission trouve dommage de se limiter à réaliser que le minimum, quant à la rénovation intérieure du bâtiment.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité du Puits de l'Ezilière.
- 2) D'allouer un crédit maximum de CHF 292'000.00 TTC.
- 3) De Financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.
- 4) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

Le président
Jean-Luc Richard



Le rapporteur
Denis Humbert



Les membres :
Sophie Croisier



Amandine Coullard-Descos



Jean-Marie Renaud



